



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 15254

Texte de la question

M Pierre Goldberg attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur le service de sante scolaire. Le service de sante scolaire, juste, egalitaire et democratique puisque accessible a tous, permet aux enfants de beneficier d'un service medical regulier et efficace durant toute leur scolarite. Il assure la prevention et le depistage. Il peut permettre un controle des mauvais traitements a l'egard des mineurs. Au niveau national pendant les cinq dernieres annees, on a assiste a une baisse d'au moins 20 p 100 des effectifs medecins. Il y a actuellement en France 917 medecins pour 12 millions d'eleves, aucun recrutement en 1989, aucune prevision budgetaire pour un recrutement en 1990. Les medecins scolaires, les enseignants, les parents d'eleves s'inquietent de cette situation d'autant plus preoccupante que d'importantes disparites existent entre les regions et a l'interieur meme des regions. Dans le departement de l'Allier, on comptait un medecin pour 11 000 eleves. Le depart a la retraite de plusieurs medecins scolaires dans ce departement va aggraver la situation deja critique. On estime qu'un eleve sur cinq a besoin d'etre suivi par le service de sante scolaire. Au moment ou la crise de l'emploi et la baisse du pouvoir d'achat plongent des milliers de familles dans les pires difficultes, il conviendrait que des mesures soient prises pour developper un veritable service public de sante scolaire. C'est un facteur determinant d'acces pour tous les scolaires a la sante. Il lui demande les dispositions qu'il entend prendre pour qu'un nombre suffisant de medecins soit recrute pour que soient combattues les disparites existantes et qui font de l'Allier un departement defavorise. Par ailleurs, il lui demande si des mesures sont envisagees pour que le service de sante scolaire releve d'un seul ministere.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est precise a l'honorable parlementaire que soixante-trois recrutements a titre derogatoire de medecins contractuels de sante scolaire ont ete effectues, dans la limite des contraintes de gestion des emplois publics, depuis 1985. Quatorze recrutements sont envisages pour la prochaine rentree scolaire dont un pour l'Allier ; toutefois, ces operations ne permettent pas de pourvoir systematiquement tous les postes vacants. Par ailleurs, dans le cas present du service de sante scolaire, en vue d'en ameliorer le fonctionnement, des contrats ont ete recemment etablis avec le ministere de l'education nationale dans la perspective de reunifier la gestion de l'ensemble des personnels travaillant dans ce service et de la placer totalement sous sa responsabilite. Il lui serait ainsi beaucoup plus facile de repondre aux besoins de chaque departement en adaptant les moyens en personnel aux missions des structures concernees.

Données clés

Auteur : [M. Goldberg Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15254

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 3003